

**OBJET** : AUTORISATION À SIGNER LE MARCHÉ D'EXPLOITATION  
DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION DE LA ZAC DES PLAINES  
EN EAU BRUTE

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le jeudi 14 novembre 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le jeudi 21 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20241121-20241121\_CC\_D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024  
Publication : 29/11/2024



**Présents** : Marc ARCHER, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christèle BERTHEAS, Christine BERTIN, Audrey BESSAY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Serge DERORY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Jean-Paul FORESTIER, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Gilbert LORENZI, Christian LYONNET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTAR, Alexandre PALMIER, Pascale PELOUX, Philippe PEYRARD, Hervé PEYRONNET, Ghyslaine POYET, Robert REGEFFE, Monique REY, Rémi RIZAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, René SUCHET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD, Kamel YAHIAOUI

**Absents remplacés** : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, David BUISSON par Audrey BESSAY, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Joël EPINAT par Rémi RIZAND, André GAY par Christèle BERTHEAS, Michelle JOURJON par Christian LYONNET, Marc PELARDY par Kamel YAHIAOUI, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : René AVRIL à Valéry GOUTTEFARDE, André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Abderrahim BENTAYEB à Cindy GIARDINA, Jean-Yves BONNEFOY à Sylvie GENE BRIER, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bernard COTTIER à Jean-Marc GRANGE, Claudine COURT à Pierre GIRAUD, Jean-Luc DAVAL-POMMIER à Paul DUCHAMPT, Julien DEGOUT à Jean-Marc DUMAS, Géraldine DERGELET à Evelyne CHOUVIER, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, François FORCHEZ à Stéphanie FAYARD, René FRANÇON à

Ghyslaine POYET, Pierre GARBIL à Patrice COUCHAUD, Flora GAUTIER à Gilbert LORENZI, Martine GRIVILLERS à Catherine DOUBLET, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Valérie HALVICK à Patrick ROMESTAING, Anne JOUANJAN à Robert REGEFFE, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Cécile MARRIETTE à Christiane BAYET, Yves MARTIN à Jean-Paul FORESTIER, François MATHEVET à Olivier JOLY, Martine MATRAT à Jean-Claude GARDE, Frédéric MILLET à Thierry MISSONNIER, Quentin PÂQUET à Michel JASLEIRE, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Pascal ROCHE à David SARRY, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Christian SOULIER à Annie OSTARD, Carole TAVITIAN à Alain LAURENDON, Bernard TRANCHANT à Roland BOST

**Absents** : Roland BONNEFOI, Patricia CARETTE, Stéphanie CHAPTUT, Jean Maxence DEMONCHY, Christophe DESTRAS, Yves DUPORT, André GACHET, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Thierry HAREUX, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Christelle MASSON, Mickaël MIOMANDRE, Rambert PALIARD, Gérard PEYCELON, Nicole PINEY, Frédéric PUGNET, Gilles THOMAS

**Secrétaire de séance** : Georges THOMAS

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	75
Nombre de membres suppléés :	10
Nombre de pouvoirs :	33
Nombre de membres absents :	20
Nombre de votants :	108

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en eau,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et L. 2124-2 (AOO) du code de la commande publique,

Vu la note de présentation au conseil communautaire annexée,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22/10/2024.

Considérant la nécessité, de confier à un exploitant externe la réalisation de prestations de services et de travaux relatifs au service d'alimentation de la ZAC des Plaines en eau brute sur les communes de Bonson, Saint-Marcellin-en-Forez et Sury-le-Comtal ;

Considérant la note de synthèse annexée relatant la procédure suivie pour la passation du marché d'exploitation des réseaux d'alimentation de la ZAC des Plaines en eau brute en appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP (article L. 2124-2 du CCP) pour une durée de 36 mois renouvelable 2 fois 12 mois soit 60 mois au total (périodes de reconduction comprises) ;

Considérant que dans le cadre de la procédure 2 plis sont parvenus en réponse à l'appel d'offres ;

Considérant le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 22/10/2024 suivant le rapport d'analyse des offres du bureau d'études ALTEREO présenté et l'attribution du marché à l'entreprise CHOLTON pour un montant global et forfaitaire de 103 050 € HT pour 36 mois + 27 500 € HT par année de reconduction soit 158 050 € HT pour la durée totale du marché soit 60 mois et pour un montant total à prix unitaire estimé et maximal de 45 000 € HT pour 36 mois + 15 000 € HT par année de reconduction soit 75 000 € HT pour la durée totale du marché soit 60 mois.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver et d'entériner la procédure sous forme d'appel d'offres ouvert et son déroulement concernant le marché d'exploitation des réseaux d'alimentation de la ZAC des Plaines en eau brute,
- compléter les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché d'exploitation des réseaux d'alimentation de la ZAC des Plaines en eau brute, avec l'entreprise CHOLTON :
  - o Pour un montant global et forfaitaire de 103 050 € HT pour 36 mois + 27 500 € HT par année de reconduction soit 158 050 € HT pour la durée totale du marché soit 60 mois et pour un montant total à prix unitaire estimé et maximal de 45 000 € HT pour 36 mois + 15 000 € HT par année de reconduction soit 75 000 € HT pour la durée totale du marché soit 60 mois.

Après en avoir délibéré par 107 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire :

- Approuve et entérine la procédure sous forme d'appel d'offres ouvert et son déroulement concernant le marché d'exploitation des réseaux d'alimentation de la ZAC des Plaines en eau brute,
- Complète les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et l'autorise à signer le marché d'exploitation des réseaux d'alimentation de la ZAC des Plaines en eau brute, avec l'entreprise CHOLTON :
  - o Pour un montant global et forfaitaire de 103 050 € HT pour 36 mois + 27 500 € HT par année de reconduction soit 158 050 € HT pour la durée totale du marché soit 60 mois et pour un montant total à prix unitaire estimé et maximal de 45 000 € HT pour 36 mois + 15 000 € HT par année de reconduction soit 75 000 € HT pour la durée totale du marché soit 60 mois.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 21 novembre 2024  
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,